

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le dix décembre à 8 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Franck DUPONT, Maire de ZOUAFQUES.

Convocation faite en date du 3 décembre 2022.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

DUPONT Franck	LACROIX Sébastien	
LOGEZ Philippe	LEMAIRE Gérald	
PARIS Anita	FOUBLE Sylvain	
LECRAS Hélène	BOUCLET Vincent	
METEYER Isabelle	QUELO Guillaume	

Etaient absents ayant donné procuration :

Mandant Bertrand GILLIOT, mandataire Hélène LECRAS

Mandant Céline SAISON, mandataire Franck DUPONT

Etaient absents :

Madame HAMY Vicky, Messieurs BARA Jean-Louis et COENS Robin

- Ouverture de séance par Mr le Maire à 8h05
- Désignation du secrétaire de séance : Mr LOGEZ Philippe

1/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 AOÛT 2022

Le conseil municipal valide le procès-verbal de la dernière réunion de conseil.

2/ FINANCEMENT DU PROJET D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF COMMUNAL DE VIDÉO PROTECTION = REMPLACEMENT DU FINANCEMENT ENVISAGÉ EN DETR/DSIL PAR LE FIPD

RECU EN SOUS-
PREFECTURE LE

19/12/2022

Monsieur le Maire rappelle que ce projet d'installation d'un dispositif communal de vidéo protection a déjà reçu un vote favorable du conseil municipal et qu'il a été alerté par la secrétaire de mairie que l'Etat ne finançait pas ce type de projet au titre de la DETR/DSIL. Il s'agit donc de solliciter l'Etat au titre du FIPD pour le même montant soit 3283€. Le reste du plan de financement est inchangé à savoir :

Coût des travaux : 10 943,43€ HT

- Conseil Régional 3 283 €
- FIPD 3 283 €

Après échange, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité de la modification du plan de financement et autorise Mr le Maire à solliciter la demande de subvention.

RECU EN SOUS-
PREFECTURE LE

19/12/2022

3/ DEMANDE DE SUBVENTIONS EN VUE DE LA RÉFECTION DE LA RUE DU CHEVAL NOIR DEPUIS LA RD25E2 JUSQU'A L'INTERSECTION DE LA RUE DES CAILLOUIS

Monsieur le Maire expose le projet de réfection de la rue du Cheval Noir depuis la RD225E2 (route de Louches) jusqu'à l'intersection de la rue des Caillouis. Il consistera à consolider la chaussée et à améliorer la sécurité de circulation des véhicules.

Le plan de financement se décompose comme suit :

Coût des travaux : 84 003,30€ HT

- AVC 15 000€
- Amendes de police 15 000€
- Fonds de concours 25 200€

Le conseil municipal valide le plan de financement et autorise Mr le Maire à déposer les demandes de subvention.

RECU EN SOUS-
PREFECTURE LE

19/12/2022

4/ DEMANDE DE LA CCRA D'AUTORISER LE PASSAGE DE VTT SUR LE CHEMIN RURAL N°18 DIT « ANCIEN CHEMIN DE CALAIS » ET DE POSER UN BALISAGE EN VUE DE LABELLISER UN ITINÉRAIRE POUR LA RANDONNÉE PÉDESTRE ET LA PRATIQUE DE VTT

La CCRA initie une phase de labellisation de chemin pour favoriser le développement des modes de circulation dit « douces » et le tourisme. Un des chemins communaux figure sur le schéma de parcours. La CCRA sollicite donc l'autorisation de la commune pour la mise en place de cet itinéraire, acceptée par le conseil municipal.

5/ BILAN DES RÉALISATIONS DE 2022

- Illuminations : achat, réparation et pose effectués. Toutes les rues ont été dotées de sujets d'illumination.
- Capteurs CO2 réalisés.
- Mobilier urbain installé.
- Ecole : seul le revêtement a été posé. Concernant le préau, la société ayant donné des signes de faiblesse économique, une autre entreprise a été sollicitée et la pose se ferait vers les vacances de février 2023.
- Eclairage public : le dossier est clos. Deux types de puissance d'ampoule ont été privilégiés pour être un peu plus lumineux sur les axes principaux et luminosité moindre sur les axes secondaires.
- Rue Bellevue terminée.
- Poteau incendie relevé à La Recousse. La purge du poteau de l'école a été faite sauf qu'à priori cela ne fonctionne pas donc réclamation auprès du service eau de la CAPSO pour rectificatif. Il reste un poteau à rehausser route Nationale.
- Annulation du projet de marquage au sol des chicanes ou écluse urbaine.
- Achat prévu au BP de clôture et barrière pour le pont Impasse du Moulin non réalisé. Les travaux ont été exécutés.
- Commande de verres pour la salle des fêtes et d'un fauteuil pour le secrétariat effectuée.
- Achat d'un défibrillateur non fait.

RECU EN SOUS-
PREFECTURE LE

19/12/2022

6/ DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE

Une décision modificative doit être prise pour diminuer le montant du résultat de clôture en investissement de 200€.

	Dépenses Diminution de crédits	Dépenses Augmentation de crédits	Recettes Diminution de crédits	Recettes Augmentation de crédits
1068 -Excédents de fonctionnement capitalisés			200€	
1328- Autres subv. D'investissement				200€

Le conseil municipal valide cette décision modificative.

7/ AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNÉE 2023

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'exécutif est en droit de mandater en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget et en l'absence d'adoption du budget, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur cette autorisation.

Le conseil municipal donne autorisation à Mr le Maire en vertu de l'article susmentionné.

Chapitre	Libellé	Budget 2022	Crédits autorisés 2023
21	Immobilisations corporelles	214 000 €	53 500 €

8/ INFORMATION CONCERNANT LE RACCORDEMENT DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS À LA FIBRE

Mr le Maire donne lecture du courrier de CAP FIBRE qui informe du déploiement du réseau public fibre optique dans la commune ce qui permet aux citoyens d'accéder au service Très Haut Débit.

La séance est levée à 8h45.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

